AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي

UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Telephone: 5517 700 Fax: 5517844
Website: www.au.int

SC23607 – 133/2/15

CONSEIL EXÉCUTIF
Trente-quatrième session ordinaire
7 - 8 février 2019
Addis-Abeba (Éthiopie)

EX.CL/1133(XXXIV) Add.6
Original : anglais

RAPPORT DES MEMBRES AFRICAINS DU GROUPE DE HAUT NIVEAU DES NATIONS UNIES SUR L'EAU - LA RÉPUBLIQUE DE MAURICE ; LA RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL ; ET LA RÉPUBLIQUE D'AFRIQUE DU SUD

SUR

SUSCITER L'ACTION EFFICACE ; ET PLAIDER EN FAVEUR DE L'INNOVATION, DES PARTENARIATS, DES INVESTISSEMENTS ET DE LA MISE EN ŒUVRE D'INITIATIVES VISANT A GARANTIR LA SECURITE DE L'EAU ; ÉLARGIR LES OPPORTUNITES ECONOMIQUES; RENFORCER LA CREATION D'EMPLOIS ET REDUIRE LES FACTEURS SOCIOECONOMIQUES SOUS-JACENTS AU CHOMAGE, A LA MIGRATION ET AU DEPLACEMENT

Lancement du Programme d'investissement pour l'eau en Afrique, initiative héritée du Groupe de haut niveau sur l'eau en Afrique, visant à relancer les efforts en cours pour mettre en œuvre la Déclaration de la Conférence de juillet 2008 (Assembly/AU/Decl.1 (XI)) sur les engagements de Sharm el-Sheikh pour accélérer la réalisation des objectifs en matière d'eau et d'assainissement en Afrique

I. Contexte

1. En avril 2016, le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, et le président du Groupe de la Banque mondiale, Jim Yong Kim, ont convoqué un groupe de haut niveau sur l'eau (HLPW), chargé de la double responsabilité de susciter une action efficace et plaider en faveur de l'innovation, des partenariats, du financement et de la mise en œuvre d'initiatives visant à améliorer la gestion des ressources en eau et la fourniture de services d'assainissement, ainsi qu'à bâtir des sociétés et des économies plus durables et résilientes. Afin d'assurer le plus haut niveau de leadership politique, onze chefs d'État et de gouvernement en exercice, ainsi qu'un conseiller spécial, ont été invités à diriger le panel pour une période de deux ans jusqu'en mars 2018. Les chefs d'État et de gouvernement venaient d'Australie, Bangladesh, Hongrie, Jordanie, **Maurice (coprésident)**, Mexique (coprésident), Pays-Bas, Pérou, **Sénégal**, **Afrique du Sud** et Tadjikistan.

2. Le 14 mars 2018, le HLPW a publié un nouveau programme pour l'action dans le domaine de l'eau, appelant à un changement fondamental de la gestion de l'eau dans le monde afin que les objectifs de développement durable (ODD), et en particulier l'ODD6, puissent être atteints. Cet appel a souligné le besoin urgent de politiques fondées sur des preuves et d'approches novatrices aux niveaux mondial, national et local pour rendre les services de gestion de l'eau, d'approvisionnement en eau et d'assainissement attractifs pour les investissements et plus résistants aux catastrophes. Le Groupe a également appelé à des politiques qui permettront au moins de doubler les investissements dans les infrastructures d'approvisionnement en eau au cours des cinq prochaines années. Le document final de HLPW présente une nouvelle approche pour catalyser le changement et créer des partenariats et une coopération : expliquer pourquoi une approche intégrée et inclusive, englobant tous les secteurs et toutes les parties prenantes, est nécessaire.

3. Sur la base du rapport de synthèse du processus de consultation régionale en Afrique pour le 8ème Forum mondial de l'eau, les membres africains du HLPW - Maurice, le Sénégal et l'Afrique du Sud - ont présenté le **Programme d'investissement dans l'eau en Afrique (AIP)** comme une initiative héritée du HLPW à l'appui de la région pour relever le défi fondamental de la gestion de l'eau en Afrique et ainsi revitaliser la mise en œuvre, entre autres, des engagements de la ***Déclaration de Charm el-Cheikh de juillet 2008*** (Assembly / AU / Decl.1 (XI)) pour accélérer la réalisation des objectifs d'approvisionnement en eau et d'assainissement en Afrique; la ***décision de janvier 2014 (Assembly AU.516 (XXII))*** sur le plan d'action de Kigali pour améliorer l'approvisionnement en eau et l'assainissement en milieu rural; la ***Déclaration de Sirte de 2004 (Ex / Assembly / AU / Decl.1 (II))*** sur le développement intégré de l'agriculture et de l'eau en Afrique; et la ***Déclaration de N'Gor sur la sécurité des ressources en eau, l'assainissement et l'hygiène***; et les projets prioritaires liés à l'eau du ***Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA).***

II. Programme d'investissement en eau en Afrique

4. Le Programme d'investissement en eau en Afrique soutiendra et encouragera les États membres, sur une base volontaire, à mettre en œuvre les résultats du mandat de deux ans du HLPW, en particulier en ce qui concerne la création d'emplois, la promotion de l'industrialisation et la libération d'un développement inclusif et durable, résilient au climat et la réalisation des objectifs de l'ODD 6 par le biais d'investissements dans la sécurité de l'approvisionnement en eau destinés à réaliser l'accès universel à une eau salubre et à un

assainissement bien contrôlé en Afrique. L'AIP devrait permettre de mobiliser plus de 30 milliards de dollars d'investissements dans l'ODD 6 et créer au moins 5 millions d'emplois d'ici 2030, dont quatre millions seront destinés aux populations vulnérables, aux pauvres, aux jeunes, aux femmes et aux filles. En outre, la mise en œuvre de l'AIP aspire aux opportunités économiques qui profiteront à 250 millions de personnes en Afrique et contribueront de manière significative aux efforts en cours **pour s'attaquer aux causes profondes de la migration irrégulière liée à l'eau et des déplacements de population en Afrique.**

5. Dans le cadre de la réalisation des objectifs de l'Agenda 2063 de l'Union africaine; les cinq grandes priorités de la BAD; le programme de développement durable à l'horizon 2030; et de l'Accord de Paris sur le changement climatique, l'AIP renforcera les efforts en cours pour concrétiser la Vision africaine de l'eau à l'horizon 2025 en tant que ***"Une Afrique où l'utilisation et la gestion durables et équitables des ressources en eau sont mises à profit pour la réduction de la pauvreté, le développement socioéconomique, la gestion régionale sur la coopération et l'environnement. "***

6. But et objectif

A) Le but du Programme d'investissement des ressources en eau en Afrique est de transformer et d'améliorer les perspectives d'investissement pour la sécurité des ressources en eau et un assainissement durable pour une société prospère, pacifique et équitable. Il permettra de renforcer la rentabilité des investissements dans la sécurité des ressources en eau et la résilience au changement climatique; et faciliter la préparation de projets bancables en tant qu'instruments destinés à stimuler une croissance économique transformatrice, équitable et inclusive. L'AIP promouvra des modèles novateurs de partenariat public-privé pour débloquer les investissements du secteur privé dans les domaines de l'eau, de l'énergie et de l'agriculture en tant que piliers essentiels du programme de croissance, de développement et de création d'emplois de l'Afrique.

B) L'objectif est d'améliorer la création d'emplois par des investissements en tenant compte des disparités entre les hommes et les femmes en matière de sécurité des ressources en eau, d'assainissement durable, d'industrialisation et de développement résilient au changement climatique. Il convient urgemment de surmonter les difficultés particulières rencontrées pour mobiliser les investissements nécessaires à la réalisation des objectifs de la Vision africaine de l'eau à l'horizon 2025 pour l'Afrique :

i. les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement de base;

ii. la productivité de l'eau dans l'industrie, l'agriculture irriguée, l'énergie, le tourisme et les transports; pour la conservation et la restauration des environnements; et,

iii. le développement des outils et des indicateurs appropriés pour mesurer la contribution de l'eau au développement, et fournir ainsi une base pour souligner le rôle pivot des ressources en eau en tant qu'ingrédient essentiel de l'avènement d'une économie verte et du développement durable en Afrique.

C) Grâce à la promotion de l'application des principes de HLPW sur la valorisation de l'eau; et, par le biais d'activités visant à catalyser le changement, l'accent sera mis sur la résolution des trois obstacles généralement acceptés dans la fourniture des infrastructures nécessaires à la croissance et à la transformation économiques en Afrique, notamment :

i. la nécessité de garanties d'investissement pour la gestion de l'eau, dont les aspects fondamentaux relèvent non seulement de la responsabilité publique, mais nécessitent également de 15 à 25 ans pour que des avantages tangibles puissent être réalisés;

ii. la nécessité d'analyses économiques intégrées dirigées par les États membres afin de mettre en évidence le rôle crucial d'une gestion efficace de l'eau et d'un assainissement adéquat et de la fourniture de services connexes dans l'économie; et là où le développement est absolument impératif pour faciliter la croissance; et,

iii. la nécessité d'une gestion efficace des transactions pour que la planification du développement puisse être traduite efficacement en actifs d'infrastructure tangibles et en solutions connexes, ce qui contribuera à la croissance durable et à la prospérité de tous.

7. Justification: l'analyse de rentabilisation de l'AIP

A) Au cours des dernières années, la plupart des gouvernements africains ont mis l'accent sur le besoin urgent de s'industrialiser en tant que première étape pour faire progresser la croissance économique et de le faire de manière inclusive afin de réduire la pauvreté persistante. L'ambition est de construire des économies solides, compétitives et résilientes au climat; accélérer la croissance de l'emploi et de la productivité du travail; et, par conséquent, assurer un développement socioéconomique inclusif et une amélioration des moyens de subsistance. Malgré la volonté politique expresse, de nombreux blocages subsistent qui ont entraîné une stagnation des investissements qui font cruellement défaut et, par conséquent, un déficit d'infrastructure gênant.

B) De même, les États membres sont confrontés à plusieurs défis. En 2030, la population africaine devrait atteindre 1,6 milliard d'habitants. Cela se traduit par la nécessité de produire au moins 50% de nourriture en plus et au moins un décuplement d'eau nécessaire à la production d'énergie pour soutenir la modernisation de l'économie et le progrès social. L'urbanisation et l'industrialisation rapides augmenteront à la fois la demande en eau et, sur la base des tendances actuelles en matière de fourniture de services d'assainissement, aggraveront la dégradation de l'environnement et la pollution des masses d'eau. Parallèlement aux effets anticipés du changement climatique sur la disponibilité de l'eau, il ne faut pas trop insister sur la nécessité de protéger et de mieux gérer les ressources en eau douce de l'Afrique afin d'éviter les risques et les incertitudes grandissants pesant sur la productivité économique et la stabilité politique.

C) Les petits États insulaires en développement d'Afrique (PEID), en particulier, sont exposés à des risques élevés en raison de leur exposition aux catastrophes environnementales. De nombreux PEID sont confrontés à l'élévation du niveau de la mer et à l'érosion des côtes, ce qui menace leur intégrité territoriale et, dans certains cas, leur existence même. Une catastrophe naturelle unique pourrait, en raison de son impact disproportionné par rapport aux capacités nationales des PEID, détruire des infrastructures vitales, **déplacer un nombre important de la population nationale** ou avoir un impact sur la trajectoire de croissance économique durable d'un pays. Le changement climatique est un facteur de risque multipliant les risques de sécurité et de développement. L'élévation du niveau de la mer, la disparition des récifs coralliens et la fréquence et la gravité croissantes des catastrophes naturelles exacerbent les conditions **conduisant au déplacement et à la migration des communautés.** Ils menacent également d'accroître les tensions sur les ressources et d'affecter la stabilité nationale et régionale. Les PEID sont confrontés au défi de l'insécurité énergétique provoqué par la dépendance aux combustibles fossiles coûteux. Le coût de l'électricité pour l'électricité représente jusqu'à un tiers de la facture totale des PEID importés: en moyenne 10% de leur PIB! La taille des PEID contribue également à leurs vulnérabilités. Souvent avec des zones économiques exclusives plus vastes que leurs terres, les PEID sont confrontés au défi de la gestion de la pêche et de la prévention de la pêche illégale, non déclarée et non réglementée, qui mine les économies et contribue à l'insécurité. En effet, leur taille et leur capacité en font une cible pour les réseaux criminels transnationaux, y compris ceux impliqués dans la piraterie ou le trafic illicite de personnes, entre autres.

D) La migration en Afrique et au-delà de la Méditerranée vers le sud de l'Europe a atteint des niveaux de crise, en partie à cause de l'instabilité politique dans certaines régions d'Afrique, mais aussi en raison du manque général d'opportunités économiques et de la médiocrité des services fournis au niveau local.

E) Le facteur unifiant de tous ces défis et opportunités est l'eau et les ressources connexes de l'Afrique. Nos gouvernements, nos sociétés et le secteur privé doivent prendre des mesures délibérées pour changer la façon dont nous utilisons et gérons l'eau afin de réaliser la vision de l'Union africaine d'**«une Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens, et représentant une force dynamique sur la scène mondiale. »**

F) Afin de parvenir à une croissance rapide et soutenue dans un contexte de changement climatique, les États membres doivent mettre en place de toute urgence une infrastructure d'approvisionnement en eau et des mesures institutionnelles propres à renforcer la résilience aux chocs causés par les risques climatiques. Les personnes vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes, ont besoin de systèmes sociaux, environnementaux et de développement résilients au changement climatique. Des systèmes résilient soutiendront et favoriseront la croissance de l'Afrique pour améliorer leurs moyens de subsistance et une croissance durable - et particulièrement dans les PEID où le renforcement de la résilience est essentiel pour tirer pleinement parti de leurs ressources souvent limitées.

G) La promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes et des filles sont essentielles pour réduire efficacement la pauvreté; maintenir la croissance; et bâtir une Afrique plus inclusive, pacifique et prospère. Cela est directement applicable dans la création d'emplois; la promotion de l'industrialisation; et la libération du développement résistant au climat et la réalisation des objectifs de l'ODD 6 par le biais d'investissements dans la sécurité de l'eau. Les femmes ont un potentiel énorme en tant qu'agents de changement sur ce front; cependant, les inégalités systémiques autour des rôles et responsabilités différenciés dans la gestion de l'eau et des ressources associées ont deux implications importantes. Tout d'abord, ils ont un impact négatif sur le bien-être des femmes et des filles, leurs possibilités et leurs résultats sur le marché du travail et leur rôle dans la cellule familiale et dans la communauté, à moins que des mesures spécifiques bien ciblées ne soient mises en place. Deuxièmement, ils empêchent constamment la société africaine de réaliser pleinement son potentiel.

H) Le moment d'agir, de développer les opportunités économiques et les emplois est venu. On ne saurait trop insister sur l'urgence et la nécessité d'adopter pleinement le concept de sécurité environnementale.

8. Composantes du programme

A) Le programme visera à surmonter les obstacles qui entravent les efforts de l'Afrique pour assurer la sécurité de l'eau, de l'alimentation et de l'énergie et, à son tour, jouer un rôle important dans les efforts mondiaux visant à fournir la sécurité environnementale nécessaire pour s'attaquer aux facteurs politiques, économiques et sociaux sous-jacents à la **migration, déplacement et sécurité régionale et nationale**. Il est structuré en trois composantes à savoir:

i. Catalyser les investissements en faveur des ODD résistants aux changements climatiques pour la croissance inclusive, la création d'emplois et l'industrialisation (sécurité de l'eau). Les activités de cette composante seront axées sur: a) la mobilisation d'un soutien politique et d'un financement innovant; et (b) l'intégration de la résilience au changement climatique, du genre, de la jeunesse et de l'inclusion sociale dans les processus de planification du développement.

ii. Mobiliser des partenariats innovants pour la gouvernance de l'eau et les investissements dans le secteur de l'eau, en mettant l'accent sur: a) le renforcement de la gouvernance de l'eau aux niveaux régional, transfrontalier et national; b) la facilitation de l'analyse socioéconomique intégrée pilotée par les pays pour déterminer les coûts et les avantages d'une sécurité accrue de l'eau; et c) l'indexation de l'état de préparation des investissements.

iii. Accélérer la préparation de projet, qui comprend les sous-composantes suivantes: a) soutenir la préparation de projets susceptibles d'être financés qui intègrent les principes de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE); Les liens entre l'eau, les aliments et l'énergie et la gestion intégrée de l'eau en milieu urbain; b) accélérer la préparation des projets

en améliorant la gestion des transactions, le développement des capacités et la gestion des connaissances; et c) Coordination, suivi et évaluation du programme AIP, et apprentissage par l'expérience.

9. Résultats visés

A) Les résultats attendus sont :

i. l'analyse de rentabilisation des investissements dans la sécurité de l'approvisionnement en eau et l'assainissement durable est renforcée et le profil de l'eau apparaît comme un facteur de succès pour la croissance économique et la transformation en Afrique;

ii. la fourniture d'infrastructures critiques en eau s'est accélérée, en s'attaquant au lien eau-énergie-aliments-écosystèmes et en répondant aux besoins des secteurs de croissance tributaires de l'eau et des pauvres;

iii. la sécurité de l'eau et la résilience au changement climatique intégrées dans les plans de développement régionaux et nationaux;

iv. la préparation accélérée des projets bancables et la suppression des blocages liés à la gestion des transactions des projets bloqués; et,

v. les partenariats innovants public-privé établis; ainsi que le renforcement des institutions aux niveaux national et régional pour une gouvernance améliorée de l'eau et une gestion des connaissances.

III. Gouvernance et responsabilité

10. Cette initiative sera soutenue par les trois membres africains du HLPW (Maurice, Sénégal et Afrique du Sud) et sera mise en œuvre sous les auspices de l'Union africaine. Les organes, structures et institutions de l'Union africaine assureront le leadership politique et les orientations nécessaires à la réalisation des objectifs de l'initiative, qui consistent à assurer des investissements conséquents pour garantir la sécurité de l'approvisionnement en eau et un assainissement durable pour tous, en tant qu'élément essentiel des efforts visant à réaliser une croissance économique inclusive et transformation.

11. Dispositions de financement et de mise en œuvre

A) Les modalités de mise en œuvre prendront en compte le principe de subsidiarité et permettront l'utilisation, le cas échéant, des systèmes nationaux ainsi que des systèmes des CER et / ou des RLBO. La Commission de l'Union africaine (CUA), avec le soutien du Partenariat mondial pour l'eau, établira et coordonnera un mécanisme permettant de fournir un appui technique aux États membres de l'UA et aux partenaires régionaux chargés de la mise en œuvre. Les partenaires souverains et non souverains de l'UA, ainsi que les partenaires bilatéraux, de financement et de développement soutenant le secteur de l'eau en Afrique sont encouragés à appuyer la mise en œuvre de l'AIP.

B) Les procédures existantes pour la mise en œuvre d'investissements au niveau national dans le secteur de l'eau et de l'assainissement doivent être appliquées à la réalisation de toutes les activités pertinentes dans les États membres. La coordination des processus de mise en œuvre des interventions prioritaires de nature transfrontalière / régionale reposera sur les mécanismes établis de la CUA, de l'AMCOW, du NEPAD, des CER et des RLBO.

C) Des approches participatives seront appliquées pour élaborer, le cas échéant, les composantes individuelles du programme en programmes et / ou projets correctement dimensionnés, dont la mise en œuvre est gérée au moyen de l'un ou de plusieurs des arrangements suivants :

i. les interventions rationalisées dans les programmes nationaux de mise en œuvre d'activités liées à l'eau, à l'alimentation, à l'énergie et à l'environnement par les ministères et / ou les départements responsables;

ii. les programmes bilatéraux et multilatéraux de partenaires de développement au niveau des États membres ou au niveau régional;

iii. la participation du secteur privé par le biais d'investissements directs et / ou d'initiatives de responsabilité sociale des entreprises à l'appui de la coordination des programmes et des activités menées au niveau communautaire; et,

iv. la mobilisation sociale pour une action menée par la communauté pour assurer à la fois l'impact des interventions au niveau local et la durabilité des résultats.

D) Pendant la durée de la période de mise en œuvre de l'AIP, les États membres soutenant l'initiative - avec l'appui de la CUA, de l'Agence du NEPAD, de l'AMCOW, du GWP, de la BAD; et de la Banque mondiale - organiseront régulièrement une table ronde sur l'investissement dans l'AIP. La table ronde réunira les États membres, le secteur privé, les CER, les R/LBO, les partenaires de financement et les partenaires d'exécution bilatéraux pour examiner les progrès accomplis; les engagements de financement; et les responsabilités de mise en œuvre en vertu de l'AIP.

12. Implications financières

A) Compte tenu de ce qui précède et dans la mesure où la Commission de l'Union africaine et l'Agence du NEPAD mobiliseront et aideront les États membres à élaborer des programmes d'activités individuels à mettre en œuvre dans le cadre de l'AIP, les allocations budgétaires existantes pour faciliter la mise en œuvre de la Déclaration de Charm el-Cheikh et des projets prioritaires relatifs aux eaux transfrontalières du PIDA suffiront pour l'exercice 2019. Les partenaires de soutien mobiliseront les fonds complémentaires nécessaires.

B) Les composantes détaillées du programme; les modalités de financement et de mise en œuvre; ainsi que des stratégies de mobilisation de ressources seront présentées à l'examen de la Conférence dans le cadre du rapport sur l'état d'avancement de l'AIP de janvier 2020.

13. Implications juridiques

A) Considérant qu'il convient que tous les États membres de l'UA participent à la mise en œuvre de l'AIP et qu'aucun effort ne soit épargné pour que les avantages de la mise en œuvre soient appliqués à tous les États membres de l'UA, l'approbation de l'AIP par la Conférence de l'Union africaine est une expression non contraignante de l'intention actuelle des États membres de redynamiser les efforts visant à concrétiser la Vision africaine de l'eau à l'horizon 2025. Rien dans les documents de programme ne fait référence à un engagement juridiquement contraignant pour les États membres, ni à créer, prouver ou impliquer tout contrat, obligation de conclure un accord ou obligation de négocier. La participation des États membres à la mise en œuvre de l'AIP se fera sur une base volontaire.

14. Suivi, évaluation et rapports

A) Des systèmes importants permettant de rassembler les informations nécessaires pour rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de l'AIP feront partie intégrante de ses mécanismes de gouvernance et de responsabilisation aux différents niveaux de mise en œuvre. Dans un premier temps, les partenaires collaboreront à l'examen et à l'élargissement de la portée des indicateurs du système de suivi et d'évaluation du secteur de l'eau et de l'assainissement en Afrique afin de suivre la mise en œuvre de l'AIP. En conséquence, les résultats de la mise en œuvre de l'AIP seront rapportés dans le cadre du rapport du secteur de l'eau et de l'assainissement en Afrique à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine.

IV. Feuille de route et étapes clés

C) Le tableau ci-dessous énumère les prochaines étapes clés et les activités proposées de l'AIP à court terme :

#	Activité	Date d'achèvement
A)	Collaboration avec l'agence de coordination du NEPAD et les États membres concernés pour élaborer un programme visant à redynamiser la mise en œuvre des projets relatifs à l'eau dans le cadre du PIDA	30 jan 2019
B)	Séance d'information de la Conférence de l'UA sur les résultats du HLPW et de l'AIP, par les membres africains du HLPW	11 fév 2019
C)	Engager les États membres et les partenaires potentiels de financement / investissement et de mise en œuvre pour hiérarchiser et élaborer les activités de programme et les coûts	Jan – Déc 2019
D)	Rapport d'avancement et mobilisation des ressources au niveau du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'UA	Jun/Juil 2019
E)	Promotion de l'AIP à la Semaine mondiale de l'eau de Stockholm	Août 2019
F)	organisation d'un événement parallèle sur l'engagement des partenaires mondiaux de l'AIP organisé par Maurice; Sénégal; et l'Afrique du Sud en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies	Sep 2019
G)	Rapport d'avancement au Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'UA et événement parallèle sur la mobilisation des ressources	Jan 2020

H)	organisation de la table ronde inaugurale sur les investissements dans l'AIP et signature des accords de financement de la phase de l'AIP entre le groupe des investisseurs et le groupe initial d'États membres de l'UA	À déterminer 2020
I)	Ouverture à l'Assemblée générale annuelle de la BAD en 2020 des travaux sur la création du Fonds africain de garantie des investissements dans l'eau	Mai 2020
J)	Évaluation et examen du programme	Jul 2020

V. Conclusion

D) Le programme d'investissement pour l'eau en Afrique proposé revitalisera les activités en cours de la communauté de l'eau en Afrique afin de concrétiser la Vision africaine pour l'eau à l'horizon 2025 et consolider les résultats obtenus à ce jour. L'initiative catalysera les interventions en cours grâce à une approche qui mettra l'accent sur l'interdépendance des besoins des secteurs de croissance productifs dépendants de l'eau et de la mise en place d'infrastructures d'approvisionnement en eau naturelles et construites pour répondre à ces besoins.

E) L'objectif général est d'améliorer la sécurité de l'eau et un assainissement durable; et, à son tour, faciliter l'industrialisation; la création d'emploi; et le développement résilient au climat par le biais, entre autres, de l'analyse économique et de la gestion des transactions d'investissements ciblés tenant compte de genre en vue de la réalisation de l'ODD6: ***assurer la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous***.

F) La réalisation de l'ODD6 et d'autres objectifs liés à l'eau nécessite des efforts coordonnés et consolidés de la part de toutes les parties prenantes, par le biais de différents mécanismes. Pour soutenir ces efforts, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la **période 2018-2028 Décennie internationale d'action: «L'eau pour le développement durable»** et a exhorté les États membres et les parties prenantes à s'en servir comme plate-forme de dialogue politique, d'échanges de meilleures pratiques et la création de partenariats pour résoudre les problèmes liés à l'eau à tous les niveaux. En outre, les gouvernements sont encouragés à consacrer chaque année de la Décennie d'action pour l'eau à une question qui fait progresser la mise en œuvre des recommandations du document final du HLPW, notamment le lancement et la mise en œuvre du Programme d'investissement dans l'eau en Afrique.

G) Il est également temps qu'une attention politique appropriée soit consacrée à la vitalité d'investir dans des activités visant à garantir la sécurité de l'eau et un assainissement durable. L'environnement et les ressources naturelles, en particulier l'eau douce, sont essentiels à la productivité de secteurs tels que l'agriculture, l'industrie et la pêche et, par conséquent, libèrent le potentiel de développement de l'Afrique et soutiennent la croissance et le développement. La disponibilité en eau douce est un facteur déterminant dans les efforts visant à assurer la sécurité alimentaire et énergétique ainsi que pour accroître la production industrielle. La qualité des écosystèmes d'eau douce a un impact direct sur le bien-être et la productivité de la population et, par conséquent, sur la durabilité de la croissance économique et du développement au niveau national. Les avantages d'investir dans l'amélioration de la gestion des

ressources en eau et l'accès à une eau salubre et à l'assainissement restent donc clairs et pertinents.

H) L'AIP fera donc avancer le discours selon lequel «Investir dans l'eau, c'est investir dans l'emploi», surtout que:

A) trois emplois sur quatre dépendent de l'eau;

B) jusqu'à 80% des maladies affectant la productivité de la main-d'œuvre en Afrique peuvent être attribuées à une mauvaise hygiène et assainissement;

C) les pénuries d'eau et les ruptures d'approvisionnement limitent la croissance économique et, par conséquent, l'emploi;

D) la pénurie d'eau (exacerbée par le changement climatique) est un facteur contributif de la migration; et,

E) la transition vers une économie plus verte accroît les possibilités d'emplois décents.

VI. Recommandation

I) Pour aller de l'avant, la Conférence est invitée à :

A) approuver le Programme d'investissement en eau en Afrique pour transformer et améliorer les perspectives d'investissement dans la sécurité de l'eau et l'assainissement durable afin d'assurer la sécurité de l'eau, de l'alimentation et de l'énergie, et jouer un rôle de transformation dans les aspirations de l'Afrique à développer les opportunités économiques pour les pauvres et à réduire les facteurs politiques, de gouvernance, économiques et sociaux sous-jacents au chômage, à la migration, au déplacements, à la sécurité régionale et nationale.

B) lancer l'initiative et encourager tous les États membres de l'UA à mettre en œuvre le Programme d'investissement dans l'eau en Afrique en tant que moyen de développer le leadership nécessaire pour promouvoir une méthode globale, inclusive et collaborative de développement et de gestion des ressources en eau; l'amélioration des services liés à l'eau et à l'assainissement; et de renforcement de la résilience aux chocs causés par les risques climatiques comme moyen de réduire la pauvreté et d'assurer un développement durable.

C) prendre note du lancement de la Décennie internationale d'action: «L'eau au service du développement durable» 2018-2028; et adopter «L'eau pour la croissance économique et la transformation» comme thème de l'Union africaine à l'horizon 2021; et,

D) désigner Son Excellence Cyril Ramaphosa, Président de la République d'Afrique du Sud, en tant que champion de la mise en œuvre du Programme d'investissement pour l'eau en Afrique, en plus de fournir le

leadership et l’inspiration pour accélérer la réalisation des objectifs en matière d'eau et d'assainissement en Afrique, et faire régulièrement rapport à la Conférence sur l'avancement de la mise en œuvre du programme.

PROJET
DECISION SUR LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DANS L'EAU EN AFRIQUE EN VUE DE REDYNAMISER LA MISE EN OEUVRE DE LA DECLARATION DE SHARM EL-SHEIKH SUR LES OBJECTIFS D'ACCÈS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT EN AFRIQUE

La Conférence,

1. **PREND NOTE** du rapport et de la réunion d'information sur les conclusions du Groupe de haut niveau des Nations Unies et de la Banque mondiale sur l'eau ;

2. **RECONNAIT** le leadership du secrétaire général des Nations unies et du président de la Banque mondiale dans le cadre de la demande faite au groupe de haut niveau sur l'eau d'élaborer le programme d'action pour l'eau afin de relever le défi de la crise mondiale de l'eau qui s'annonce.

3. **FELICITE** les trois membres du Groupe africain de haut niveau sur l'eau: la République de Maurice - en sa qualité de coprésident, la République du Sénégal et la République d'Afrique du Sud pour avoir porté les aspirations de l'Afrique à travers le Programme d'investissement dans l'eau en Afrique visant à revitaliser les efforts en cours pour concrétiser la Vision africaine de l'eau à l'horizon 2025; et respecter les engagements de la Déclaration de Charm el-Cheikh (Assembly / AU / Decl.1 (XI)), ainsi que les objectifs de l'Agenda 2063 de l'Union africaine; les cinq priorités majeures de la Banque africaine de développement ; le programme de développement durable à l'horizon 2030; et l'Accord de Paris sur le changement climatique.

4. **FELICITE EN OUTRE** le Partenariat mondial de l'eau (GWP) pour avoir aidé les trois membres du Groupe africain de haut niveau sur l'eau à formuler le programme d'investissement en eau en Afrique, en collaboration avec le Sous-comité sectoriel sur l'eau et l'assainissement du Comité technique spécialisé sur l'Agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement (AMCOW); la Banque africaine de développement (BAD); et le Fonds africain de l'eau..

5. **APPROUVE** le Programme d'investissement en l'eau en Afrique pour transformer et améliorer les perspectives d'investissement dans la sécurité de l'eau et l'assainissement durable afin d'assurer la sécurité de l'eau, de l'alimentation et de l'énergie, et jouer un rôle de transformation dans les aspirations de l'Afrique à développer les opportunités économiques pour les pauvres et à réduire les facteurs politiques, de gouvernance, économiques et sociaux sous-jacents au chômage, à la migration, au déplacements, à la sécurité régionale et nationale.

6. **PREND NOTE** de la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies déclarant 2018-2028 Décennie internationale d'action «L'eau pour le développement durable»;

7. **PREND NOTE EN OUTRE** de la décision historique du Conseil mondial de l'eau d'organiser le Forum mondial de l'eau 2021 à Dakar, au Sénégal ; et **adopte** «L'eau

pour la croissance économique et la transformation» comme thème de l'Union africaine à l'horizon 2021.

8. **DESIGNE** SE Cyril Ramaphosa Président de la République d'Afrique du Sud en tant que champion de la mise en œuvre du Programme d'investissement pour l'eau en Afrique, en plus de fournir leadership et inspiration pour accélérer la réalisation des objectifs en matière d'eau et d'assainissement en Afrique, et faire régulièrement rapport à la Conférence sur l'avancement de la mise en œuvre du programme;

9. **DEMANDE** à la Commission de l'Union africaine, avec le soutien du Partenariat mondial pour l'eau et en collaboration avec AMCOW; l'Agence de coordination du NEPAD; la BAD; l'AWF; la Banque mondiale; d'autres partenaires; et le secteur privé de faciliter la mise en œuvre du programme d'investissement dans l'eau en Afrique dans tous les États membres de l'UA avec l'objectif général de renforcer la création d'emplois grâce à des investissements sensibles au genre dans la sécurité de l'eau, l'industrialisation et le développement résilient au changement climatique.

10. **ASSOCIE** tous les États membres de l'Union africaine à la mise en œuvre du Programme d'investissement dans l'eau en Afrique, en tant que moyen de développer le leadership nécessaire pour promouvoir une méthode globale, inclusive et collaborative de développement et de gestion des ressources en eau; à l'amélioration des services liés à l'eau et à l'assainissement; et au renforcement de la résilience aux chocs causés par les risques climatiques comme moyen de réduire la pauvreté et d'assurer un développement durable.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository http://archives.au.int

Organs Council of Ministers & Executive Council Collection

2019-02-07

Report of the African members of the united nations high level panel on water – the republic of Mauritius; the republic of Senegal; and the republic of South Africa on Motivating Effective Action; and Advocating for Innovation, Partnerships, Investment and Implementation of Initiatives to ensure Water Security; Expand Economic Opportunities; Enhance Job Creation and Curtail the Social Economic Factors underlying Unemployment, Migration and Displacement

Africa Union

African Union

https://archives.au.int/handle/123456789/6496

Downloaded from African Union Common Repository